

02
AVENANT SIMPLIFIE N°01/2008

A la convention n° 087 en date du - 8 AVR. 2008

Pour le projet de rénovation urbaine de 57463/Metz Borny (Les Hauts de Blémont)

Vu la convention n°087 pour la rénovation urbaine de 57463/ Metz Borny (Les Hauts de Blémont) signée le 20/12/2005

Vu le titre IV article 7.2 du règlement général de l'ANRU en vigueur à ce jour

Vu la demande l'OPAC de Metz-OPH en date du

13 MARS 2008

Par la présente, la convention n° 087 pour la rénovation urbaine de 57463/ Metz Borny (Les Hauts de Blémont) signée le 20/12/2005 , est modifiée comme suit:

I. Objet de l'avenant simplifié

- modification de la répartition des logements sociaux dans le cadre de la reconstitution de l'offre.

Le montant ainsi que la participation de l'ANRU à la dépense éligible de l'opération de renouvellement urbain reste sans changement.

II. Création de logements sociaux

Type d'opérations	Base de financement	Taux de participation de l'ANRU	Montant de la subvention ANRU	Maître d'ouvrage
Au lieu de :				
Construction de 60 logements PLUS CD à Metz Borny	6 250 000€	17%	1 062 500€	OPAC DE METZ
Lire				
Construction de 30 logements PLUS CD rue de Bourgogne à Metz Borny	3 996 343€	15,12%	604 091,22€	OPAC DE METZ
Construction de 30 logements PLUS CD ZAC Sébastopol à Metz Borny	3 870 983€	17%	458 408,23€	OPAC DE METZ
TOTAL	7 867 326€		1 062 500€	

PJ : Nouvelle maquette financière

p1 **Le Président du GIP/GPV**

**Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Moselle
Délégué Territorial de l'ANRU**

D. Lebesseur
Dir. ch. GIP GPV

Jean-Jacques BOYER Avenant N° 1 - 2008